

## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 29 novembre 2024

2 pouvoirs : Mme ARTIGAS Patricia donne pouvoir à Mme TENART Martine

Monsieur PONNOU Jean donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

1) Délibération affectation de 25% des crédits d'investissement 2024 au budget 2025

*La Commune de Lachelle se compose d'un budget principal.  
Aussi jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur mandater autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).*

*Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.*

*Pour le fonctionnement le Maire est autorisé à mandater à hauteur d'un douzième par mois.*

- crédits inscrits pour l'exercice 2024 (compte 21) : 211 124 € 04

25% des crédits 2024 soit : 52 781 € 00

affectation 2025

|               |               |
|---------------|---------------|
| article 21311 | : 25 000 € 00 |
| article 21318 | : 10 000 € 00 |
| article 2152  | : 5 000 € 00  |
| article 21538 | : 2 781 € 00  |
| article 2158  | : 5 000 € 00  |
| article 21848 | : 4 000 € 00  |
| article 2188  | : 1 000 € 00  |

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par M. GUIDET,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE**

- L'affectation de 25% des crédits 2024 au Budget 2025 susdits énoncés.

2) Délibération donnant autorisation à Monsieur le Maire à signer une convention de déneigement avec un agriculteur.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2212-2*

*Monsieur le Maire rappel au membre du Conseil Municipal qu'il est de sa responsabilité d'assurer la sûreté du passage dans les Rue, places et les voies publiques. Celui-ci est donc compétent pour ordonner les opérations de nettoyage et de déneigement sur l'ensemble des voies.*

*Les mesures prises par le Maire peuvent être modulées en fonction de l'importance et de la nature de la circulation publique, ainsi que les fonctions de desserte de celles-ci. En d'autre termes, le maire peut légalement décider, à condition de respecter le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques, de ne pas procéder au déneigement de certaines portions de voies communales.*

*Notre agent communal habilité à la conduite du tracteur communal, ne peut intervenir pour effectuer le déneigement étant lui-même, en règle général bloqué sur la route.*

*Il convient donc de pouvoir, dans l'urgence, faire appel à un agriculteur afin d'intervenir dans nos voiries.*

*Pour ce faire il est nécessaire de passer une convention entre la commune et l'agriculteur.*

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par M. LOUVET,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

- Demande à Monsieur le Maire de rechercher le ou les agriculteurs en capacité d'effectuer ces interventions.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- 

Questions diverses :

Monsieur LOUVET

#### Distribution des sacs aux Lachellois

Les conseillers présents ont remarqué que le bâtiment était encombré. Monsieur CHOCART, missionné par monsieur le maire, veut bien optimiser la place en collaboration avec Monsieur DEHOVE.

#### Terrain près du local technique

La commission travaux et finances refuse la proposition de 2000 €uros du propriétaire riverain pour (un redécoupage de parcelles mitoyennes et l'achat d'un terrain d'une surface de 230 m2 avec le bornage et les frais de notaire à la charge de l'acheteur).-Le prix souhaité est de 5000 euros. Monsieur le maire est chargé d'en informer l'éventuel futur acquéreur.

#### Bande de terrain ruelle de Compiègne

L'indivision PIHEN - NONAT souhaite régler cette rétrocession avec la mairie

Une somme de 300 euros est proposée, soit 1,30 euro le mètre linéaire. Ce tarif sera la référence pour les futures opérations de rétrocession

#### Convention de déneigement

Afin d'intervenir au plus vite en cas d'intempéries hivernales la mairie souhaite signer une convention avec Monsieur CLAUX Bernard (Exploitant agricole) afin de le dédommager en cas d'intervention. Suite à diverses recherches sur le même type de prestation, nous faisons la proposition suivante :un taux horaire ( 80 euros / heure) + le carburant

#### Zone d'activité de Venette - Lachelle

Afin d'avoir une cohérence d'intervention sur cette nouvelle zone Monsieur MARINI a demandé à Monsieur le Préfet que toute la zone soit gérée par la police.

#### Fonds de concours

Les demandes de fonds de concours seront étudiées le 20 décembre au conseil d'AGLO (Conseil d'Agglomération)

#### Mme Martis Stéphanie (secrétaire de mairie)

Prolongation de son arrêt de travail pour 6 mois

### Travaux grande rue

L'entreprise BARRIQUAND interviendra dans la commune à partir du 15 janvier sur le réseau d'eau potable

### Cérémonie de remise de Picantin

La commune de LACHELLE remettra, à la salle des fêtes, le trophée à l'équipe de pétanque de Compiègne le 18 décembre à 19h00.

Lors du renouvellement de l'adhésion de l'OSARC (office des sports de Compiègne), la commune a fait un don de 100 euros.

### Salle des sports

Le club de GRS d' ESTREES ST DENIS souhaiterait s'entraîner 1 séance dans le complexe sportif G Lambert. Modalités d'occupation à l'étude.

Renouvellement de la convention avec L 'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique ) 1 heure d'occupation le lundi matin pour pratiquer le sport l'hiver

### Vœux de la municipalité

10 janvier 2025 à 19 heures

### A E T Compiègne

Monsieur le maire a missionné un géomètre (Société AET) pour faire une étude sur les points durs en vue de la réorganisations de la voirie et prioritairement sur le rond point de la rue de Monelieu et sur le chemin de Calfeux

Cette possible réorganisation de la voirie communale est à l'étude : coût 16200 euros répartis sur 2 ou 3 ans. Aucune décision prise à ce jour.

### Monsieur DEHOVE :

Monsieur DEHOVE fait un retour sur les sujets évoqués lors de la commission travaux/finances du mercredi 20 novembre 2024

#### Terrain impasse de la Cavée :

Ce point a déjà été relaté dan

s la partie questions diverses de monsieur le maire.

#### Rond-point de Monelieu :

Monsieur DEHOVE rappelle que deux devis ont été faits pour la réflexion de ce rond-point.

Le premier via les services de l'ARC pour un montant de 15 371,00 € HT

Le second auprès de l'entreprise PIHEN pour un montant de 9 420,00 € HT

La commission (du 20-11-24) a approuvé la proposition de l'entreprise PIHEN, une demande de complément d'information sur la structure béton de cet ouvrage a été faite. Monsieur DEHOVE indique qu'il prendra attache auprès de monsieur PIHEN et fera un retour lors du conseil municipal (du 29-11-24)

Suite au complément d'information apporté par monsieur DEHOVE, le conseil municipal valide ces travaux.

#### Eclairage MAM

Suite à la demande faite par l'équipe d'assistantes maternelles pour une réduction de l'éclairage ambiant un devis, d'un montant de 1475,62 € HT, a été fait auprès de l'entreprise TADE.

D'autres solutions sont à l'étude

#### Travaux école :

Suite à demande de l'équipe enseignante divers travaux ont été réalisés.

Une étude pour la poste de stores dans les classes est à l'étude.

#### Entretien de la voirie ferme de Calfeux :

Des solutions sont toujours à l'étude

#### Soirée OSARC :

Messieurs LOUVET et DEHOVE font un retour sur la soirée Epilogue Jeux olympiques et Palmarès du festival des Picantins.

#### Commission Transport de l'ARC :

Monsieur DEHOVE fait un retour sur les points travaillés lors de cette commission.

#### Monsieur GUIDET

Monsieur GUIDET fait un point financier sur les recettes des activités piscine. Celui-ci s'avère positif.

#### Mme TENART :

11 novembre : belle prestation des enfants de l'école

achat de bulbes pour fleurir la mairie

75 Personnes ont participé à la soirée Beaujolais du 22 novembre

soirée Tartiflette le 13 décembre avec animation musicale et feu d'artifice réservée aux Lachellois

préparation des sachets de bonbons pour les écoliers

Monsieur CHOCART :

Demande le coût de la réparation de la piscine

Mme DREVEAU :

Félicite le personnel de la piscine qui a rapidement géré et proposé de nouvelles activités aux adhérents durant la fermeture provisoire du bassin

Belle implication de l'équipe

Monsieur DETREY :

Nous rapporte le message des participantes du trek'in Gazelles du Maroc qui remercient le conseil pour les duvets offerts. Un article leur sera consacré dans le Lachel' actus (en préparation).

Bonne fréquentation de l'application Panneau pocket récemment activée, en plus de cento live et du site de Lachelle

Monsieur HOFFMAN :

Signale un problème de chauffage dans la salle où se déroulent les cours de guitare

**PROCHAIN CONSEIL : LE 24 JANVIER 2025 20h 30 à la mairie**

Fin de la séance 23 heures

Martine TENAAT



le maire,



Xavier LAUDET